

Synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2022

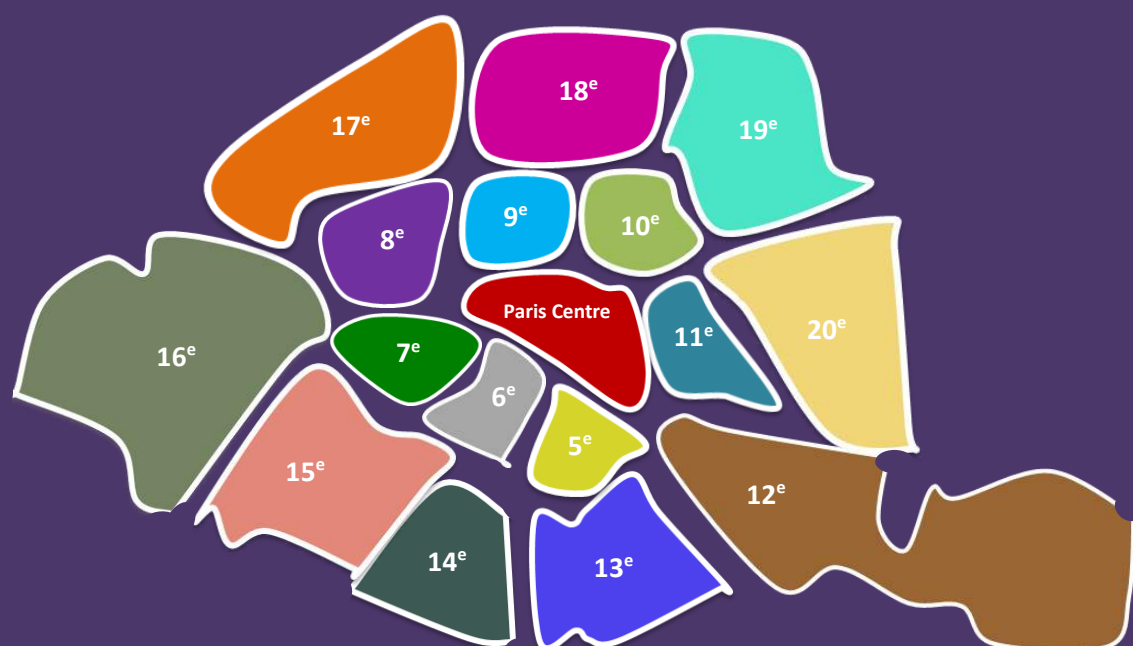


Table des matières

Préface	4
I. Les contributions financières : le subventionnement des associations.....	5
1. La campagne de subventions 2022	5
1.1 <i>Le calendrier de dépôt des demandes</i>	5
1.2 <i>Le dépôt des demandes de subvention</i>	7
1.3 <i>L'instruction des demandes de subvention</i>	8
1.4 <i>La nature des subventions</i>	8
1.5 <i>Les associations subventionnées à plusieurs titres</i>	10
1.6 <i>La pluri-annualité des demandes de subventions</i>	10
2. La typologie des subventions votées	11
2.1 <i>La répartition des secteurs d'activité à partir des demandes effectuées par les associations</i>	11
2.2. <i>La répartition des secteurs d'activité à partir des subventions votées</i>	11
3. La répartition des subventions votées.....	12
3.1. <i>Le volume des subventions 2022 par tranches</i>	12
3.2 <i>Les appels à projets</i>	12
3.3 <i>La répartition par Direction Opérationnelle des montants de subventions votées en 2022</i>	16
4. Les subventions sous l'angle de la territorialisation : répartition des subventions votées dans les arrondissements	17
5. Les objectifs de bonne gestion de la Ville de Paris	18
5.1 <i>Calendrier de vote des subventions</i>	19
5.2 <i>Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)</i>	20
II - Le soutien à la vie associative : les contributions non financières.....	20
1. Les locaux mis à disposition	21
1.1 <i>Les locaux associatifs</i>	21
1.2 <i>Les créneaux sportifs dans les équipements parisiens</i>	21
1.3. <i>Les salles et bureaux des Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) et du Carrefour des associations parisiennes (CAP)</i>	22

2. Accompagnement des associations	23
2.1 Accueil, information et conseil.....	23
2.2 Centre de ressources documentaires, d'expertise et de formations...	24
2.3. Soutien au bénévolat	24
3. Le Conseil Parisien des Associations - CPA	25
4. La soirée je m'engage	25
Glossaire des Directions Opérationnelles	26

Préface

Les associations constituent un bien commun inestimable, elles sont un levier indispensable en matière de lien social, d'innovation, et de vitalité démocratique de notre ville.

Entre 70 000 et 80 000 associations sont actives à Paris, et proposent des projets d'intérêt local ou de solidarité internationale grâce aux 700 000 bénévoles qui s'y engagent quotidiennement. Près de 4 500 associations se créent chaque année à Paris et 116 000 salariés s'investissent dans les 10 245 associations employeuses. 16 940 associations sont référencées sur le service numérique de la Ville de Paris, Paris Asso. 8 856 sont inscrites auprès d'une des seize Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) maillant le territoire parisien.

Cette vitalité associative, si précieuse pour notre ville, est aussi le fruit d'une politique municipale affirmée de soutien à l'ensemble du secteur associatif. Soutenues à chaque étape de leur développement par la Ville, les associations parisiennes subventionnées bénéficient ainsi des ressources financières pour la mise en œuvre de leurs projets.

Par ailleurs, un ensemble unique d'équipements publics et de professionnels est dédié à leur accompagnement au sein des seize Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) et du Carrefour des associations parisiennes (CAP), lieu de ressources, de conseils et de formation des acteurs associatifs. C'est pour aller encore plus loin que la Ville de Paris, avec le soutien du Mouvement associatif, a co-élaboré la Charte d'engagements réciproques adoptée en juillet 2019 par le Conseil de Paris, puis qu'elle a mis en place, en décembre 2021, le Conseil Parisien des Associations (CPA).

En 2022, la Ville de Paris a engagé un travail de refonte de son application Paris Subventions pour répondre au mieux aux attentes des associations en matière de transparence et de délai de traitement des demandes de subventions par la Ville de Paris. L'évolution de Paris Subventions sera opérationnelle en 2023 pour la campagne de subventions 2024.

Ce document présente ainsi un bilan global des diverses modalités de soutien proposées par la Ville de Paris aux associations.

I. Les contributions financières : le subventionnement des associations

En 2022, la Ville de Paris a financé 2 583 associations qui œuvrent sur le territoire parisien, pour un montant total de 257 millions d'euros. Au total, ce sont 4 449 demandes de subventions qui ont été votées par le Conseil de Paris au titre de l'année budgétaire 2022.

1. La campagne de subventions 2022

1.1 Le calendrier de dépôt des demandes

La campagne de subventions pour l'année 2022 - hors appels à projets - s'est déroulée du 1er août 2021 au 31 décembre 2021, avec des dates butoirs étalées sur la période selon les thématiques.

Thématique	Date limite de dépôt
Égalité femmes/hommes	Jeudi 20 octobre 2021
Droits humains	
Intégration et lutte contre les discriminations	
Jeunesse	Vendredi 21 octobre 2021
Sport de proximité	
Accueil de la petite enfance (crèches/halte garderies)	Mardi 25 octobre 2021
Mission Familles : soutien à la parentalité, lieux d'accueil enfants-parents, médiation familiale, fonctionnement des ludothèques, etc.	Vendredi 28 octobre 2021
Partenariats institutionnels liés au monde éducatif et scolaire	
Actions éducatives et sportives	
Dispositif d'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité et soutien à la parentalité	
Développement économique	Lundi 31 octobre 2021
Emploi	
Formation professionnelle	
Tourisme	
Métiers d'art et mode	
Commerce et artisanat	
Économie sociale, solidaire et circulaire	
Enseignement supérieur	
Recherche	
Vie étudiante	

Affaires sociales	Mardi 15 novembre 2021
Solidarités, lutte contre les inégalités et contre l'exclusion	
Seniors et solidarités entre les générations	
Handicap et accessibilité universelle	
Aide sociale à l'enfance	
Droits de l'enfant et protection de l'enfance	
Hébergement d'urgence et protection des réfugiés	
Prévention des conduites à risque	Vendredi 25 novembre 2021
Vie associative, participation citoyenne et débat public	Mercredi 30 novembre 2021
Politique de la nuit	
Plan vélos	
Plan piétons	
Qualité environnementale et lutte contre les pollutions	
Développement durable et transition écologique	
Plan climat	
Energies	
Résilience	
Eau et Seine	
Lutte contre le plastique à usage unique	
Tri et réduction des déchets	
Soutien au fonctionnement des ressourceries parisiennes	
Végétalisation de l'espace public	
Alimentation durable et circuits courts	
Espaces verts, jardins et bois	
Biodiversité et animal en ville	
Alimentation durable	
Agriculture urbaine	
Insertion par l'activité économique	
Enseignement (École du Breuil)	
Culture	
Patrimoine et histoire de Paris	
Mémoire et monde combattant	
Subventions relations internationales (culture, droits humains, autres)	Samedi 31 décembre 2021
Aide aux victimes	Lundi 5 décembre 2021
Prévention de la récidive	

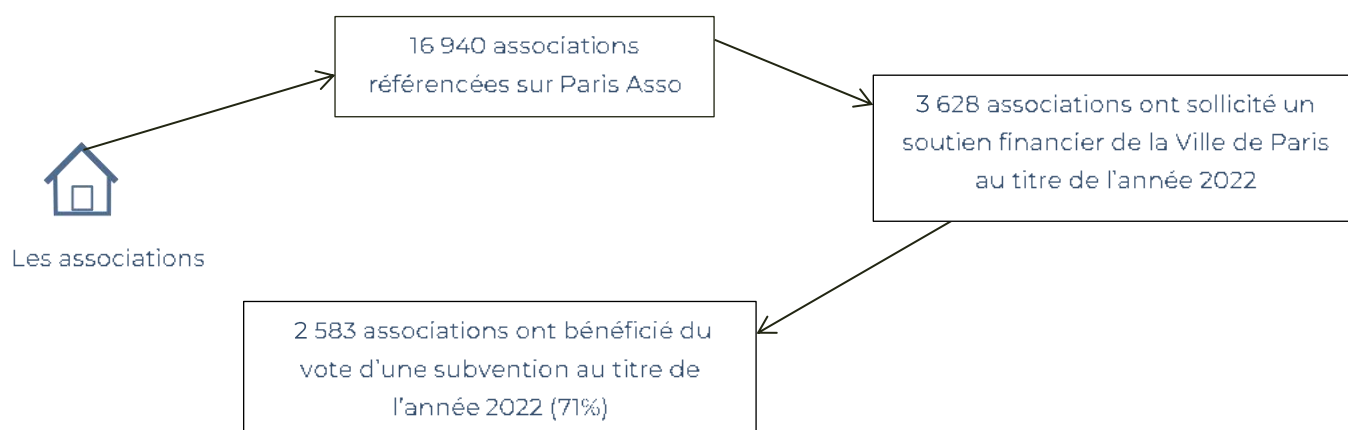
Occupation positive de l'espace public et tranquillité publique	Vendredi 30 décembre 2021
IST/Sida	
Cancer	
Secourisme et mesures post-attentats,	
Appui aux médecins généralistes et/ou aux structures de soin regroupées,	
COVID	
Prévention Éducation Santé et lutte contre l'obésité	
Santé exclusion précarité	
Santé mentale	
Soutien aux malades	
Santé environnementale	

1.2 Le dépôt des demandes de subvention

Lors de la campagne de subventions 2022, **6 737 demandes** ont été déposées par **3 628 associations** :

- Dès 2021, lors de la première campagne de subventions (du 1er août jusqu'au 31 décembre 2021), 2 428 associations ont sollicité la Ville de Paris pour un soutien financier (ce nombre est stable car 2 430 associations avaient déposé un dossier sur cette période durant la campagne précédente en 2020) ;
- Puis, tout au long de l'année 2022, 1 200 associations ont déposé une ou des demandes de subventions au titre de l'année 2022.

Une fois transmises sur le service numérique Paris Subventions par les associations, les demandes de subventions sont orientées vers la ou les directions opérationnelles compétentes pour l'instruction, en fonction de leur thématique et de leur projet au regard des différentes politiques publiques. Une unique demande de subvention déposée peut ainsi se décliner en plusieurs dossiers de subvention lorsqu'elle comporte plusieurs actions et est cofinancée par plusieurs directions opérationnelles.





Les demandes¹

6 737 demandes ont
été déposées par les
3 628 associations

4 449 demandes ont fait l'objet
du vote d'une subvention (66 %
des demandes déposées)



Les dossiers

8 738 dossiers ont été
établis à la suite de leur
orientation multiple entre
directions et/ou
arrondissements

5 973 dossiers ont fait l'objet
du vote d'une subvention
(69%)

1.3 L'instruction des demandes de subvention

Au titre de l'année budgétaire 2022, 2 583 associations ont obtenu un financement, représentant 4 449 demandes de subvention et près de 6 000 dossiers votés.

Ainsi, 71 % des associations ayant effectué une demande de subvention auprès de la Ville de Paris ont été subventionnées et 4 449 demandes ont abouti au vote d'une subvention par le Conseil de Paris, soit 66%, contre 61% des demandes en 2021.

Les motifs de non subventionnement sont divers, pouvant être liés à l'incomplétude des dossiers de demandes (en dépit des relances adressées au porteur de projet), l'absence d'intérêt local ou encore au fait que les projets déposés ne répondent pas à une priorité d'une politique publique parisienne. Tout au long de l'instruction d'une demande de subvention, les associations ont la possibilité de suivre son évolution et un dialogue peut être établi entre la ou les directions opérationnelles et les associations afin de recueillir des informations complémentaires utiles à l'instruction.

Le vote d'une subvention par le Conseil de Paris, après avis des conseils d'arrondissements lorsque les projets sont localisés, est le résultat d'un processus d'instruction conduit de manière collaborative par les directions opérationnelles instructrices, puis d'arbitrages politiques rendus par les Adjoint.e.s à la Maire de Paris en charge des politiques publiques concernées.

1.4 La nature des subventions

Il existe deux types de subventions :

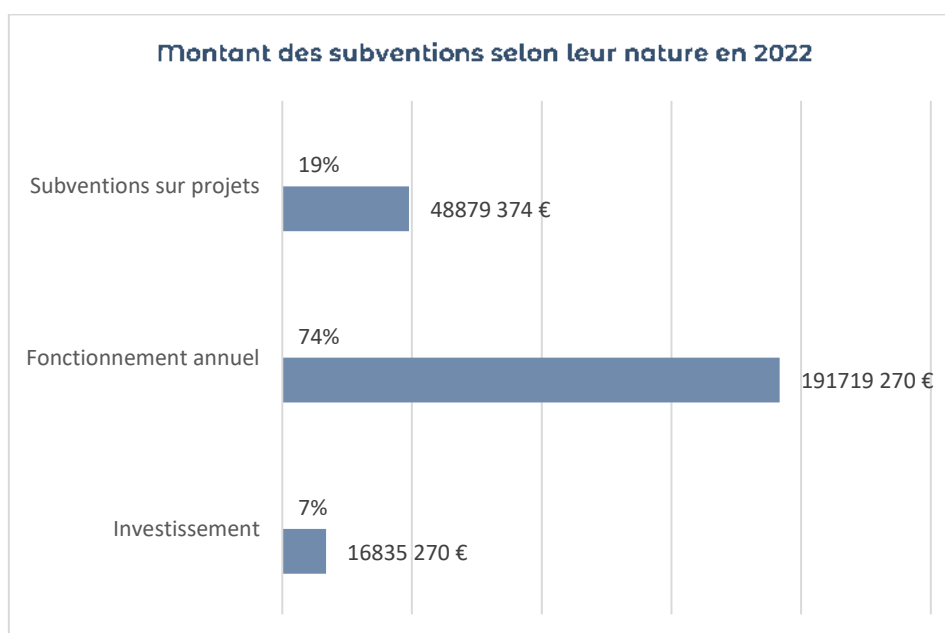
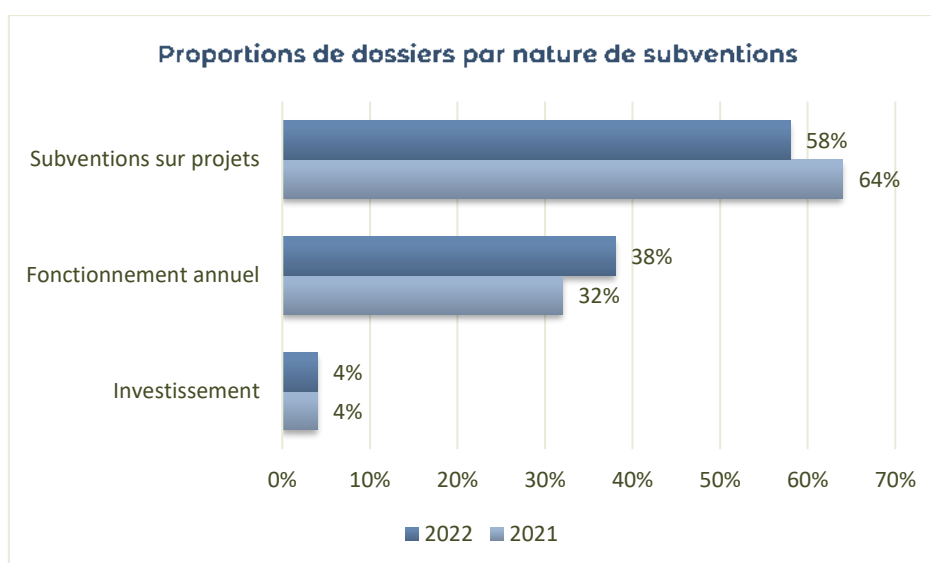
- **La subvention d'investissement** pour l'achat de biens d'équipement durables et les travaux.
- **La subvention de fonctionnement** qui peut être de deux sortes :
 - D'une part, la **subvention de fonctionnement annuel de l'association** ;

¹ Une demande peut se décliner en plusieurs dossiers lorsqu'elle comporte plusieurs actions et est cofinancée par plusieurs directions opérationnelles de la Ville.

- D'autre part, la **subvention sur projet** présentée à l'initiative de l'association ou en réponse à un appel à projets de la Ville de Paris.

Ces types de subventions peuvent être cumulatifs, mais il ne peut être accordé par association qu'une seule subvention dans le cadre du fonctionnement annuel de cette dernière. Une association peut donc percevoir une subvention de fonctionnement, plusieurs subventions sur différents projets et une ou plusieurs subventions d'investissement. Une association peut être financée par une ou plusieurs directions opérationnelles de la Ville de Paris.

En 2022, les subventions sur projet représentent 58% de l'ensemble des dossiers votés. Les montants associés en 2022 montrent que les subventions sur projet représentent 19 % du montant total des subventions votées.



1.5 Les associations subventionnées à plusieurs titres

Au cours de l'année 2022, sur les 2 583 associations qui ont été subventionnées, **1 037 associations ont perçu plus d'une subvention** : en fonctionnement (projet ou fonctionnement) et/ou en investissement (1 026 en 2021).

Nombre d'associations et de dossiers votés :

1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	6 dossiers	7 dossiers	8 dossiers	9 dossiers	10 dossiers	+10 dossiers
1546	456	179	111	82	53	29	20	25	17	65

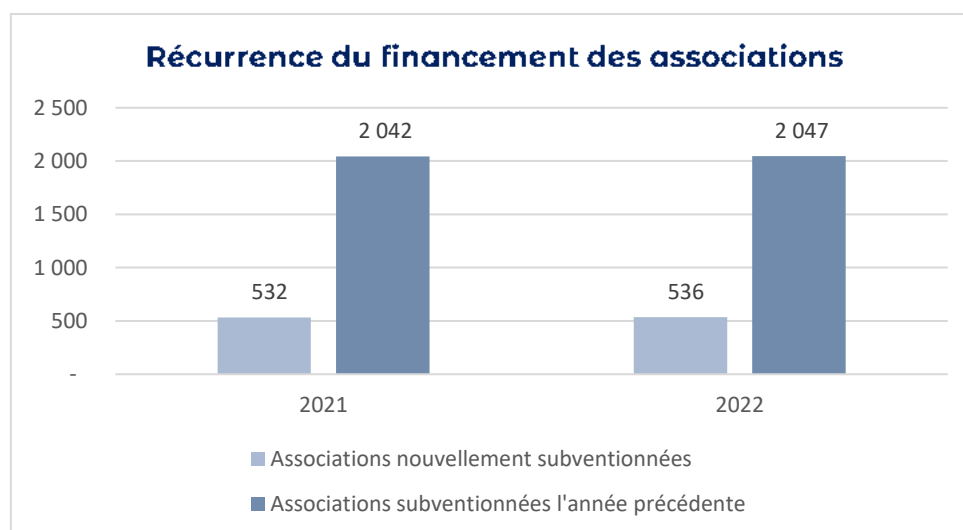
Les volumes de dossiers créés suite aux demandes de subventions nécessitent un suivi précis de mise en cohérence de l'ensemble des financements accordés.

1.6 La pluri-annualité des demandes de subventions

Sur les 2 583 associations subventionnées en 2022 :

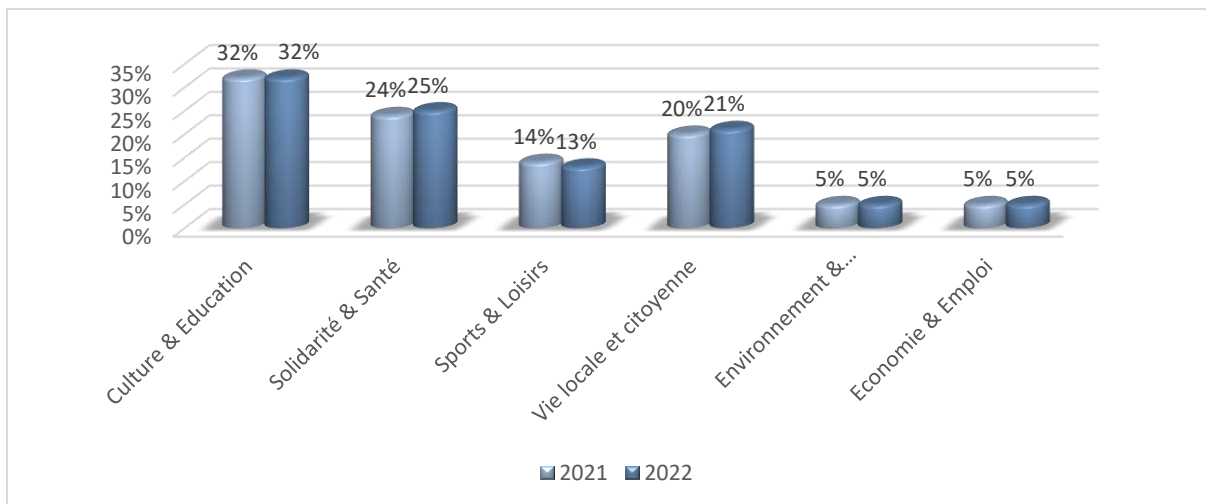
- **2 047 associations l'avaient déjà été en 2021 (80%)**
- **536 associations ont été nouvellement subventionnées en 2022 par rapport à 2021 (20%)** (dont 317 associations subventionnées en 2022 pour la première fois depuis 2014).

Ceci témoigne de l'accompagnement financier de la Ville de Paris de structures associatives diverses, d'ores et déjà partenaires ou nouvelles.



2. La typologie des subventions votées

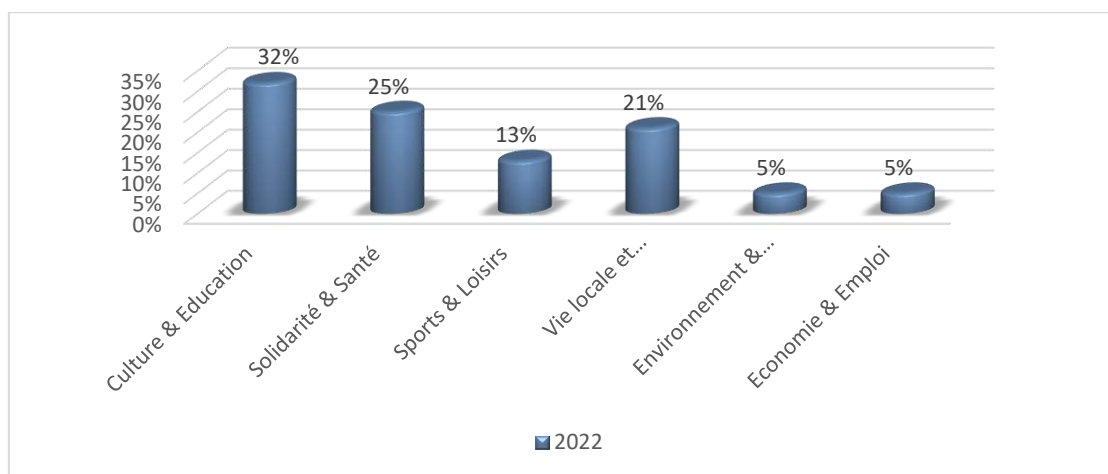
2.1 La répartition des secteurs d'activité à partir des demandes effectuées par les associations



Les associations déposent leur demande de subvention selon le secteur d'activité qu'elles renseignent elles-mêmes. **Les secteurs dans lesquels les demandes déposées sont les plus nombreuses sont la culture et l'éducation**, et les proportions par secteur sont quasiment stables entre 2021 et 2022.

2.2. La répartition des secteurs d'activité à partir des subventions votées

Les secteurs les plus soutenus financièrement sont ceux de la culture et de l'éducation (32 % des subventions votées), suivis par la solidarité et la santé (25 %), la vie locale et citoyenne (21 %), le sport et les loisirs (13 %). Ces pourcentages sont sensiblement similaires à ceux de 2021.



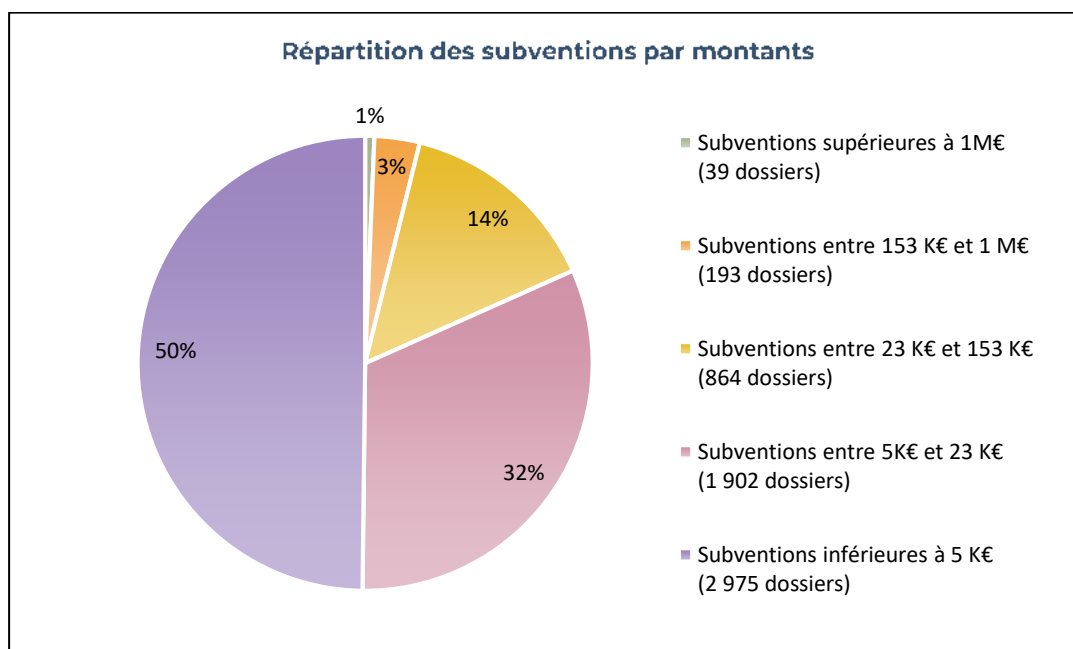
3. La répartition des subventions votées

3.1. Le volume des subventions 2022 par tranches

En 2022, au regard du nombre total de subventions votées :

- les subventions inférieures à 5 000€ demeurent à un niveau élevé et représentent 50 % des subventions votées ;
- les subventions comprises entre 5 000€ et 23 000€ représentent 32 % ;
- les subventions supérieures à 23 000€ et inférieures ou égales à 153 000€ représentent 14% ;
- les subventions supérieures à 153 000€ et inférieures ou égales à 1M€ représentent 3% ;
- les subventions supérieures à 1M€ représentent 1% des subventions votées.

La médiane² s'établit à 5.000€ et la moyenne du montant des subventions versées à 42.876 €.



3.2 Les appels à projets

La Ville de Paris lance ou reconduit chaque année une quarantaine d'appels à projets (AAP). **Les subventions votées dans ce cadre représentent 7% du montant annuel total des subventions votées en 2022 (18M€ d'euros sur 257M€).**

² Ainsi, 50% des subventions votées en 2022 sont inférieures à 5 000€, et 50% supérieures à 5 000€.

Ces différents appels à projets (AAP) se déclinent par directions opérationnelles comme suit :

APPELS À PROJETS	DIRECTIONS OPERATIONNELLES
ACCOMPAGNER LES PARENTS A L'ERE DU NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PARISIEN	DFPE/Direction des Familles et de la Petite Enfance
ACTIONS DE REMOBILISATION DES JEUNES	DDCT/Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
AGRICULTURE URBAINE	DEVE/Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
ANIMATION ET PREVENTION EN DIRECTION D UN PUBLIC AGE DE PLUS DE 60 ANS	DSOL/Direction des Solidarités
APPRENTISSAGE DU FRANCAIS À DESTINATION DES REFUGIE.E.S ET DEMANDEUR-EUSE.S D ASILE PARIEN.NE.S RESIDANT EN CENTRES D'HEBERGEMENT	DDCT/Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
ART POUR GRANDIR	DFPE/Direction des Familles et de la Petite Enfance DAC/Direction des Affaires Culturelles
ARTS VISUELS	DAC/Direction des Affaires Culturelles
ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES AU BUDGET PARTICIPATIF	DDCT/Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
CAP SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
COLLEGE POUR L'EGALITE - MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION DES COLLEGIEN.NE.S A L'EGALITE FILLES-GARCONS ET A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	DDCT/Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES	DPMP/Direction de la Police Municipale et de la Prévention
DYNAMIQUES EMPLOI - ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi DSOL/Direction des Solidarités

DYNAMIQUES INSERTION - SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
EDUCATION PAR LE SPORT POUR LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE	DJS/Direction de la Jeunesse et des Sports
FABRIK-FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX METIERS DE LA FABRICATION, DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DES NOUVELLES MOBILITES ET MOBILITES DOUCES	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
IMPACT 2024 - POUR FAIRE DU SPORT UN OUTIL DE CHANGEMENT DANS LA SOCIETE	DGJOP/ Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques
JEUNES POUSES	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
KIT ASSO (accompagnement des associations)	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
LA RESILIENCE POUR SOUTENIR DES PROJETS D ENTREPRISES INNOVANTES EN INVESTISSEMENT	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
LABEL PARIS EUROPE	DGRI/Direction Générale des Relations Internationales
AAP MUSIQUE	DAC/Direction des Affaires Culturelles
PARCOURS LINGUISTIQUE A VISEEE PROFESSIONNELLE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
PARIS EMPLOIS À DOMICILE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
PARIS FERTILE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
PARIS TOUS EN JEUX	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
POLITIQUE DE LA VILLE	DDCT/Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
POUR LE PARTAGE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

PREVENTION DES CONDUITES À RISQUES DANS LES ETABLISSEMENTS COORDONNES PAR LA VILLE DE PARIS POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	DSP/Direction de la Santé Publique
PREVENTION DES RIXES ENTRE JEUNES	DSOL/Direction des Solidarités
PRINTEMPS DES CIMETIERES	DEVE/Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
REACTIV EMPLOI	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
SOLIDAE ET SOLIDDEV	DGRI/Direction Générale des Relations Internationales
SOUTENIR LES ACTIONS VISANT A AMELIORER LA QUALITE DE SERVICES DES ASSOCIATIONS RELEVANT DU CHAMP DE L'INCLUSION NUMERIQUE	DSOL/Direction des Solidarités
SOUTENIR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX METIERS DU CODE ET AUTRES METIERS DU NUMERIQUE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
SPECTACLE VIVANT (hors musique)	DAC/Direction des Affaires Culturelles
SPORT SENIOR EN PLEIN AIR	DJS/Direction de la Jeunesse et des Sports
TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE	DASCO/Direction des Affaires Scolaires
TRANSITION DE L'UTILISATION D'EMBALLAGES A USAGE UNIQUE A L'UTILISATION D'EMBALLAGES REUTILISABLES	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
TROPHEES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	DAE/Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Onze directions opérationnelles de la Ville ont lancé des appels à projets en 2022, avec un nombre très important d'AAP lancé par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Parmi les appels à projets, **l'appel à projets « politique de la Ville »**, le plus important en termes de dossiers et d'incidence financière, illustre l'engagement de la Ville de Paris envers ses quartiers populaires (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements).

ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

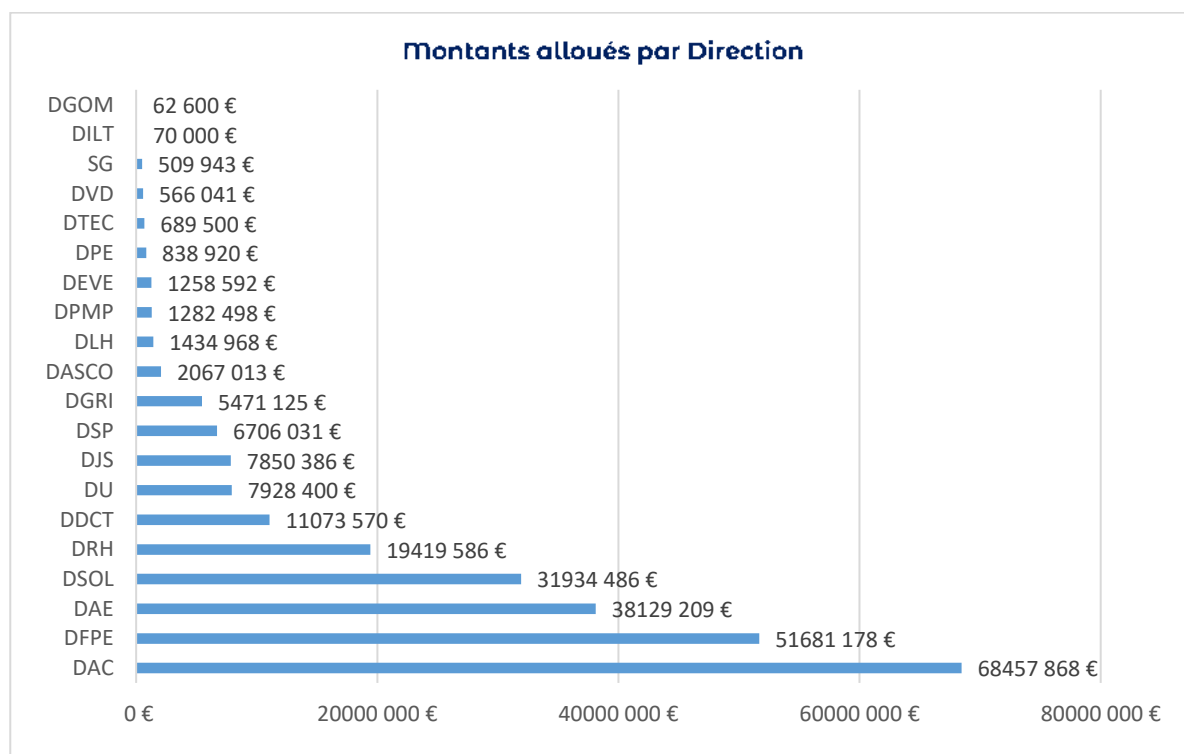
Lancé en septembre 2020, il s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville parisien 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023. Il vise à l'amélioration de la vie des habitants dans les quartiers populaires et à la réduction des inégalités entre les territoires. Il invite les associations à proposer des actions pour et avec les habitants, répondant à la fois aux axes stratégiques du Contrat de Ville et, suivant les territoires concernés, aux enjeux spécifiques des projets de territoire. Les associations sont, par ailleurs, encouragées à proposer des actions innovantes ou expérimentales, susceptibles de construire une réponse concertée aux besoins d'un public ou d'un territoire, en privilégiant pour cela le travail en réseau d'associations aux projets complémentaires.

Les financements globaux de la Ville pour ces projets en 2022 s'élèvent à près de 5 millions d'euros. Dans le cadre de la démarche de simplification conduite par la Ville afin de sécuriser et mieux accompagner les associations, le nombre d'entre elles bénéficiaires d'une **convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)** au titre de la Politique de la Ville est de **179 en 2022 sur 372 associations financées (48%)**.

L'appel à projets visant à accompagner les habitants des quartiers populaires pour le Budget Participatif disposait en 2022 d'un budget de 100 000€. Dans ce cadre, 8 associations ont été financées en 2022.

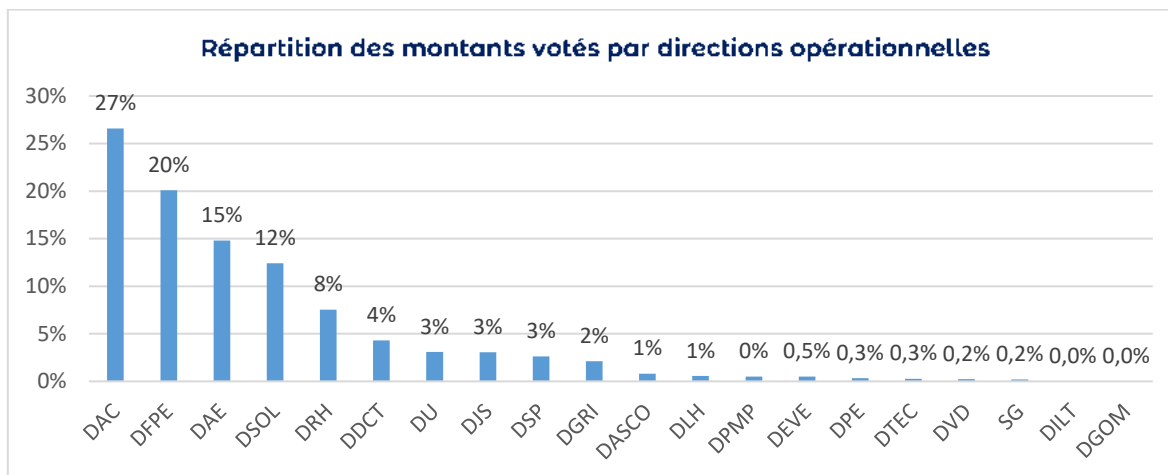
3.3 La répartition par Direction Opérationnelle³ des montants de subventions votées en 2022

Le montant total des subventions votées en 2022 s'élève à 257 millions d'euros (> 248 M€ en 2021). Il est réparti entre des différentes directions comme suit :



³ Glossaire des Directions Opérationnelles à la dernière page.

En pourcentage cette répartition représente les valeurs suivantes :



En 2022, les directions ayant attribué les enveloppes les plus importantes sont :

- La DAC avec 68.4M€ en faveur du soutien aux grandes institutions culturelles de la capitale ;
- La DFPE en faveur du soutien au secteur de la petite enfance avec 51M€ ;
- La DAE pour l'innovation et l'emploi avec 38 M€ ;
- La DSOL et la DSP (anciennement DASES) sur les secteurs de la solidarité, de la lutte contre les exclusions et la santé avec 38 M€.

Enfin en 2022, comme en 2021, pour les associations ayant bénéficié d'une subvention sans pouvoir conduire leur(s) projet(s) ou ne les ayant conduits que partiellement, un dialogue au cas par cas a été mis en place par la Ville de Paris. L'analyse de chaque situation a tenu compte des frais déjà engagés par les associations, même si le projet n'a pu être mené à son terme, a examiné les possibilités de reporter tout ou partie sur 2023 et selon les cas a pu conduire à un remboursement partiel ou total de la subvention.

4. Les subventions sous l'angle de la territorialisation : répartition des subventions votées dans les arrondissements

Les projets proposés par les associations peuvent concerner un ou plusieurs arrondissements ou tout le territoire parisien.

Afin de renforcer et soutenir l'animation au niveau de chaque arrondissement, **le Pacte parisien de proximité voté par le Conseil de Paris le 17 novembre 2021 a posé le principe de la création d'un Fonds d'animation locale (FAL) en faveur des associations de proximité.** Doté d'une enveloppe de 300 000€ en fonctionnement au titre de l'année 2022, ce fonds est destiné à subventionner des associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale de l'arrondissement.

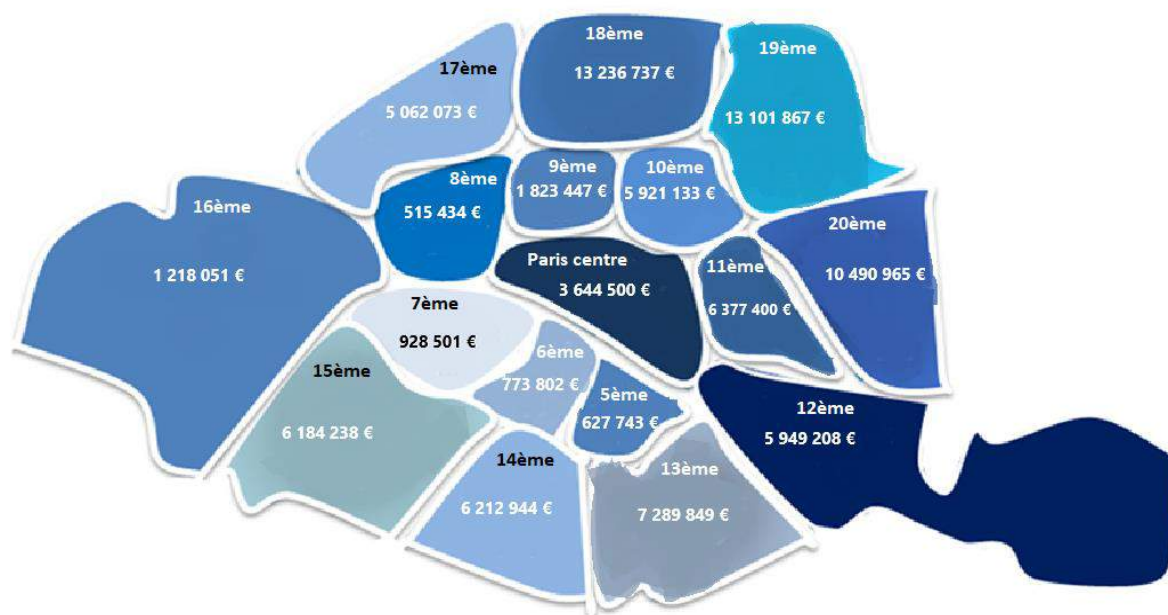
Les subventions localisées sont celles qui sont examinées par un ou plusieurs Conseils d'arrondissement qui donnent un avis préalable avant le passage en Conseil de Paris.

En terme de méthodologie, dans le cas où la demande de subvention a été localisée dans plusieurs arrondissements, et donc examinée par plusieurs Conseils d'arrondissement puis votée, le montant de la subvention a été réparti entre les arrondissements, soit sur la base des informations fournies par

les associations ou les directions opérationnelles, soit sur la base d'une répartition égale entre arrondissements concernés.

Le montant des subventions concernant une action dans un ou plusieurs arrondissements s'élève à 85 786 435€ soit 33% de l'enveloppe totale (contre 91 366 717€ en 2021). 171M€ de subventions concernent tout le territoire parisien (67%).

La carte ci-dessous présente le montant total de subventions localisées dans chaque arrondissement, en prenant en considération la localisation de l'action subventionnée des associations, et le montant total de subventions correspondant.



Les disparités entre arrondissements reflètent la différence du nombre total d'associations référencées dans Paris Asso par arrondissement (les arrondissements 6, 7, 8 sont ceux qui comptent le moins d'associations, en dessous de 300) tandis que les arrondissements 13e, 19e, Centre, 11e, 20e et 18e sont ceux qui en comptent le plus, dépassant 900 voire 1000 associations référencées sur Paris Asso. Le référencement de l'association dans l'arrondissement n'est pas limitatif de son domaine d'intervention (elle peut donc être référencée dans un arrondissement mais intervenir dans plusieurs).

De plus, les disparités entre les arrondissements peuvent s'expliquer par les montants importants de subventionnement alloués aux associations localisées œuvrant dans les secteurs culturels, de la petite enfance, de l'innovation et l'emploi mais également sur les secteurs de la solidarité, et de la lutte contre les exclusions.

En outre, 16.356 associations sont référencées sur la plateforme Paris Asso dont 3.628 associations ont déposé une demande de subventions en 2022 contre 3998 en 2021.

Cette baisse du nombre d'associations qui ont formulé une demande de subvention en 2022 s'explique par le report pour la mise en œuvre de leurs projets en raison de la crise sanitaire 2020-2021.

Toutefois, la proportion d'associations ayant déposé au moins une demande de subvention par rapport au nombre total d'associations référencées est de 22 %.

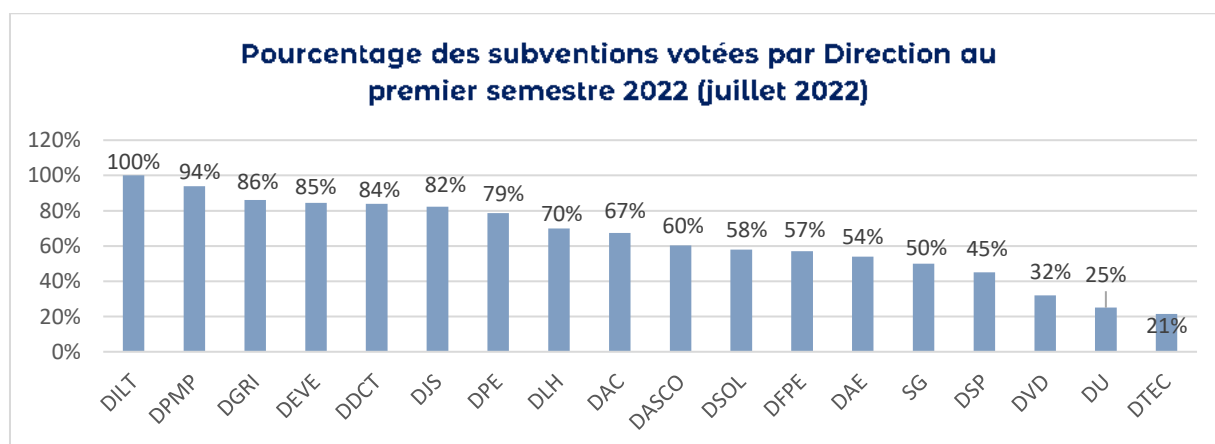
Enfin, les appels à projets Politique de la Ville et soutien à l'émergence des projets du Budget participatif sont localisés sur les arrondissements comprenant des quartiers de la politique de la ville ou populaires (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements), et pour lesquels 5,1 M€ sont répartis entre 380 associations.

5. Les objectifs de bonne gestion de la Ville de Paris

5.1 Calendrier de vote des subventions

Lors de la séance du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017, dans sa communication sur la vie associative et la participation citoyenne, la Maire de Paris a fixé l'objectif d'aboutir au vote de 75 % des subventions au cours du premier semestre de chaque année. Il répond à la forte demande du secteur associatif de voir les délais d'instruction de leur demande de subvention raccourcis et de connaître plus rapidement la suite réservée par la Ville de Paris à leur projet **En 2022, 71 % des subventions ont été votées au cours du 1er semestre**, ce qui représente une légère progression par rapport à 2021 (70%).

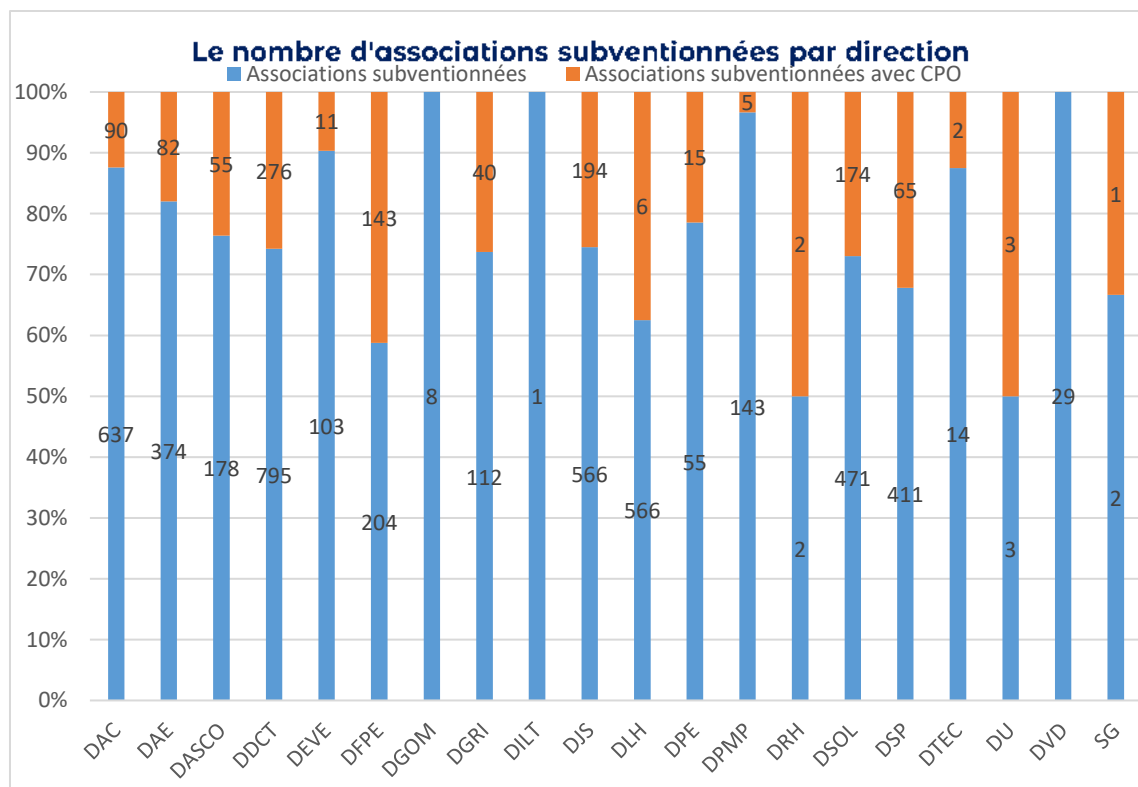
La structure des projets et la variété des demandes expliquent notamment les écarts entre directions.



5.2 Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Dans sa communication sur la vie associative et la participation citoyenne de 2017, la Maire de Paris fixe également l'objectif de développer les CPO pour couvrir jusqu'à 50% des associations.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs d'une durée maximale de trois ans visent à pérenniser le soutien de la Ville de Paris, notamment en sécurisant le cadre juridique encadrant le développement des actions. **Le nombre d'associations subventionnées dans le cadre d'une CPO pendant l'exercice 2022 s'élève à 32 %**, ce niveau est identique à celui de 2021.



II - Le soutien à la vie associative : les contributions non financières

Au-delà des aides financières, le soutien aux associations proposé par la Ville de Paris recouvre un large spectre de contributions non financières. À toutes les étapes de la création et du développement des associations, la Ville de Paris propose une gamme variée de services et d'accompagnement permettant le déploiement de leurs initiatives : formations proposées par le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP), accompagnement par les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), mise à disposition de salles de réunion, de locaux ponctuels ou plus pérennes, créneaux dans des équipements sportifs, soutien à la communication, ou encore services pratiques (boîtes aux lettres, casiers etc.), et aide à la recherche de bénévoles.

À l'automne 2022, la Ville de Paris a organisé des réunions publiques à destination des associations dans tous les arrondissements parisiens pour présenter cette diversité de l'offre et du soutien proposés aux associations.

1. *Les locaux mis à disposition*

1.1 Les locaux associatifs

La mise à disposition de locaux repose sur l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose que : « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Dans le prolongement de la refonte de la fonction immobilière à la Ville de Paris, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) a été désignée comme gestionnaire principale des baux consentis aux associations relevant de la loi de 1901, à l'exclusion de certains d'entre eux relevant d'autres Directions compte tenu soit de leur spécificité (par exemple Théâtre du Châtelet qui relève de la Direction des affaires culturelles), ou qui relèvent de délégations de service public (crèches associatives – baux suivis par la Direction des familles et de la petite enfance).

Parmi les locaux donnés à bail par la DLH, 220 contrats sont actuellement conclus avec des associations relevant de la loi 1901. Leur profil et les conditions d'occupation sont diversifiés, reflet de la richesse du tissu associatif que la Ville de Paris accompagne au quotidien.

Cette réflexion engagée en 2021 n'est pas encore achevée, mais elle abordera nécessairement la durée d'occupation des locaux, avec une révision périodique des conditions d'utilisation, la prise en compte des capacités financières réactualisées des associations bénéficiaires ou encore le respect de leurs obligations contractuelles.

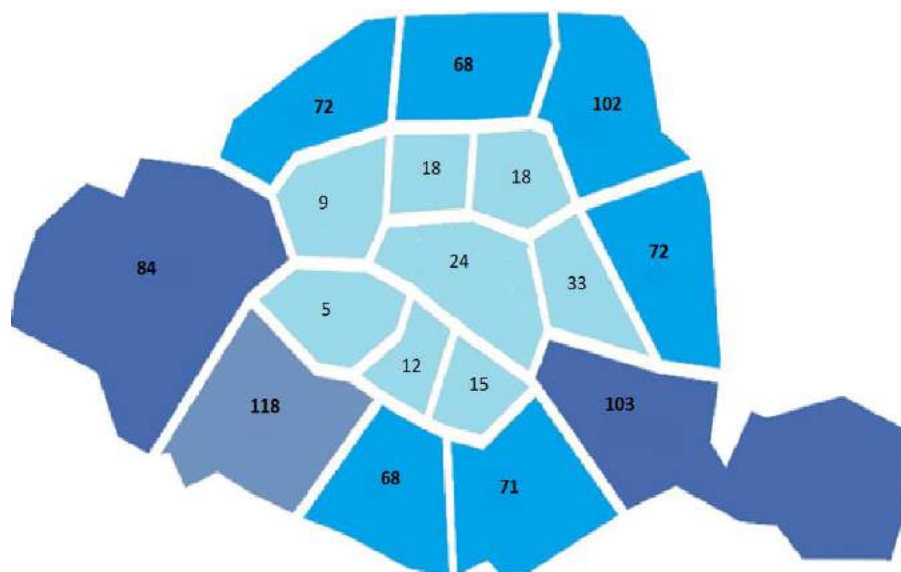
Dans le but de renforcer l'offre de locaux associatifs, le développement du multiusage, la mutualisation entre associations ainsi que le développement d'une nouvelle programmation d'espaces de co-working associatif dans un montage économique de nature à garantir l'équilibre des opérations d'urbanisme, méritent également d'être étudiés. La modélisation de pépinières associatives est en cours d'étude par le Carrefour des associations Parisiennes avec l'appui du Conseil Parisien des Associations.

1.2 Les créneaux sportifs dans les équipements parisiens

Les réservations de créneaux sportifs étant valables deux années consécutives (2021/2022 et 2022/2023), les données communiquées à l'occasion de la synthèse 2021 sont globalement identiques. Pour mémoire, **plus d'1,2 million d'heures sont réservées chaque année par les associations parisiennes dans les équipements sportifs** (piscines, stades, gymnases, salles de sport, murs d'escalade, terrains d'éducation physique, cours de tennis, boulodromes, roller-parks, patinoires, tables de tennis de table).

Cette amplitude horaire permet d'accueillir **185 disciplines différentes**, avec une grande part consacrée respectivement au tennis, à la natation, aux arts martiaux et au football.

Répartition des aires sportives utilisées par les associations :



1.3. Les salles et bureaux des Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) et du Carrefour des associations parisiennes (CAP)

Le réseau des MVAC et du CAP offre une capacité d'accueil de 2.500 personnes avec 6 000 m² d'espaces pour se réunir : 72 salles de réunions et 51 bureaux.

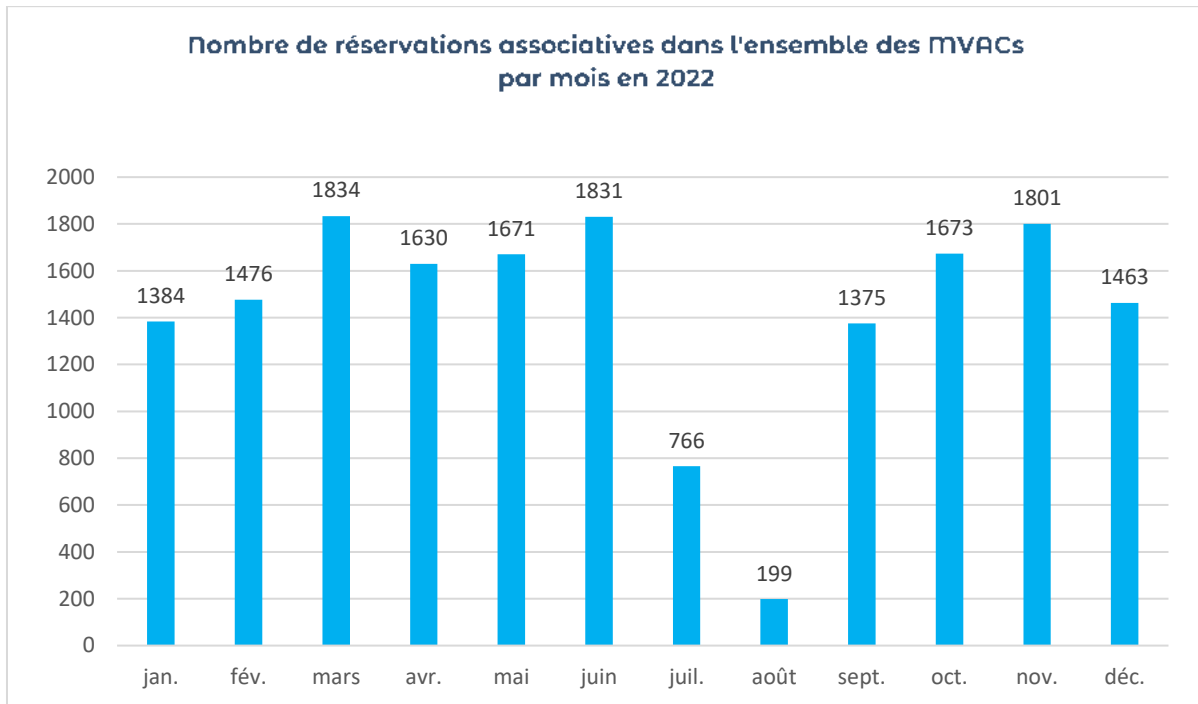
Ouvertes en présence d'agents les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 18h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le samedi de 10h à 14h, elles accueillent les associations inscrites pour leurs réunions de gouvernance (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux), leurs réunions de travail (développement de projet), leurs formations (gratuites) de bénévoles, pour des expositions et événements (débats, ciné-débat, lectures...) et pour leurs activités, si celles-ci sont gratuites, telles que permanences d'écoute, aide à la recherche d'emploi, cours de français langues étrangères (FLE), initiations au numérique etc.

Parmi les 16 940 associations référencées dans Paris Asso au 31 décembre 2022, **8 856 associations étaient inscrites ou en cours d'inscription dans les MVAC à cette date.**

2100 associations en MVAC bénéficient de boîtes à lettres et casiers : 1612 associations bénéficient d'une boîte aux lettres, 488 casiers sont attribués.

Et, toujours en 2022, parmi les associations inscrites en MVAC, **1 511 associations ont effectué un total de 17 103 réservations de salles ou de bureaux en MVAC.**

La répartition par mois est présentée ci-après :



Les MVACs sont ouvertes toute l'année, à l'exception de trois semaines en août et deux semaines de décembre/janvier (congés scolaires). Bien qu'ouvertes en juillet, leur fréquentation est deux fois plus faible ce mois-là. Les mois enregistrant les plus grands nombres de réservations sont mars, juin et novembre.

Les créneaux horaires de réservation les plus utilisés en MVAC sont les après-midi, de 14h à 16h et de 16h à 18h (près de 8000 réservations dans l'ensemble des MVAC en 2022 sur chacun de ces deux créneaux), devant les matinées 12h-14h et 10h-12h (respectivement 5800 et 5700 réservations en 2022).

En termes de fréquentation des usagers (données déclaratives des associations au moment où elles font leur réservation), les MVACs comptabilisent plus de 204 000 visites en 2022.

2. Accompagnement des associations

2.1 Accueil, information et conseil

16 940 associations sont référencées dans Paris Asso, plateforme numérique de services aux associations parisiennes, dont :

- **12 000 associations qui reçoivent la newsletter « Associations »** de la Ville de Paris ;
- **8 856 associations inscrites en MVAC** qui bénéficient des services d'accueil, de conseil et d'accompagnement de quelques 70 professionnels ;
- Les MVAC ont enregistré **568 nouvelles inscriptions** en 2022.

2.2 Centre de ressources documentaires, d'expertise et de formations

Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP), situé Gare de Reuilly au 181 avenue Daumesnil dans le 12^e arrondissement, **est un centre de ressources, de formation et d'expertise pour l'ensemble des associations parisiennes et porteurs de projets.**

Lieu ressource pour les associations, le CAP constitue un centre de formation, de conseil et certification : il donne un accès gratuit à un catalogue de 42 modules de formations, à une certification (certificat de formation à la gestion associative – CGFA), à un accompagnement individualisé auprès d'experts, à un centre de documentation de plus de 1000 ouvrages sur les associations, et à des conférences et événements en collaboration avec des associations.

Les formations dispensées par le CAP sont proposées dans le cadre d'un marché de formation qui a été renouvelé en juin 2021 et sont entièrement financées par la Ville de Paris (59.000€ en 2022). De nouvelles formations ont été intégrées au catalogue en 2022, parmi lesquelles : « Prendre la parole en public » et « Savoir présenter un rapport d'activité et un rapport moral ». Les formations les plus suivies sont « l'initiation à la comptabilité », « le régime fiscal des associations loi 1901 » et « Élaborer une demande de financement ». **En 2022, 1 563 personnes ont suivi une formation (contre 1 440 en 2021).**

Le CAP dispose d'un **centre de documentation spécialisé**, en appui de sa mission de conseil et d'expertise. **En 2022, 3 008 entretiens individuels ont été réalisés :**

- 2 915 par les conseillers du CAP,
- 60 par les avocats bénévoles du Barreau de Paris pour des questions juridiques complexes,
- 33 par des experts comptables pour des questions comptables complexes.

Les thématiques des demandes portent majoritairement sur les questions de fonctionnement associatif et notamment des difficultés de gestion. La demande d'aide pour des litiges (internes ou externes) est en augmentation (53% des demandes lors des permanences juridiques). **Les permanences comptables** sont principalement dédiées à la vérification des comptes et à la gestion budgétaire et financière des associations qui les sollicitent.

Afin de mieux documenter la vie associative parisienne, et de mesurer l'impact économique et social, du tissu associatif parisien, **la Ville de Paris s'est associée à la démarche d'Observatoire local de la Vie Associative (OLVA) du Réseau national des maisons des associations (RNMA)**, et a lancé entre octobre 2021 et février 2022 une enquête auprès du secteur associatif. Ses résultats sont en cours de traitement par le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et seront publiés en 2023. Ces données alimenteront les réflexions du Conseil Parisien des Associations.

2.3. Soutien au bénévolat

Outre les activités des MVAC qui accompagnent et facilitent la recherche de bénévoles en organisant des cafés bénévoles, des rencontres entre habitants et associations, mais aussi en accueillant des

permanences d'associations telle que France Bénévolat, **la Ville de Paris proposait en 2022 une plateforme numérique de mise en relations d'associations et de bénévoles : « jemengage.paris »⁴.**

En 2022, ce sont 1 076 nouvelles missions qui ont été proposées pour un total de 10 348 depuis son lancement en mars 2015. 54 825 personnes ont créé un compte bénévole depuis 2015 et 2 230 bénévoles se sont engagés en 2022 via cette plateforme.

3. Le Conseil Parisien des Associations - CPA

Le Conseil Parisien des Associations (CPA) a été créé en application de la Charte des engagements réciproques conclue en 2019 entre la Ville de Paris et les associations parisiennes (délibération 2019 DDCT 72), après l'adoption en octobre 2021 de son règlement intérieur par le Conseil de Paris (délibération 2021 DDCT 50). Le Carrefour des Associations Parisiennes a dédié un espace permanent aux membres du CPA et assure le secrétariat général de l'instance.

Le Conseil Parisien des Associations rassemble, pour une durée de deux ans, 100 associations issues de tous les arrondissements et représentatives de la diversité du secteur associatif parisien : fédérations et réseaux associatifs, associations expertes du développement de la vie associative, associations thématiques et associations locales.

Son ambition première est d'assurer le suivi et l'évaluation de la Charte mais il est aussi chargé d'exprimer les demandes, attentes et contributions des associations parisiennes dont il est le reflet. Ses échanges directs avec la Ville de Paris lui permettent d'éclairer et d'enrichir les politiques de soutien à la vie associative de la Ville de Paris.

Installé le 1er décembre 2021, le Conseil Parisien des Associations s'est réuni en plénière les 16 mars et 23 juin 2022. **En 2022, cinq groupes de travail thématiques ont été créés** sur : le contrat d'engagement républicain, sur saisine de la Maire de Paris ; les subventions comme soutien à l'initiative citoyenne ; les ressources humaines et matérielles ; les coopérations inter-associatives ; l'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Les membres du Conseil Parisien des Associations se sont réunis 45 fois en 2022 en groupes de travail pour auditionner des acteurs et mener des visites de terrain pour éclairer leurs réflexions. Les premières propositions du CPA, formulées en 2023 prendront des formes multiples : rapports prospectifs, livre blanc, communication et/ou vœux au Conseil de Paris.

4. La soirée je m'engage

Dans le cadre de la Semaine parisienne de l'engagement la traditionnelle soirée « Paris Je m'engage » s'est déroulée le 6 décembre 2022 dans les salons de l'Hôtel de Ville. Elle a permis à 1 200 personnes d'aller à la rencontre des associations qui agissent au quotidien à Paris. 50 associations invitées ont proposé des activités, ateliers et animations aux participants. Cette séquence a également été l'occasion d'échanger avec des partenaires associatifs et institutionnels de l'engagement réunis autour de 5 pôles :

⁴ La nouvelle plateforme « Agir » conçue en interne par la Ville de Paris a été lancée en février 2023 et remplace la plateforme jemengage.paris. Elle permettra à toutes les associations enregistrées dans Paris Asso de poster des missions de bénévolat.

- S engager pour le climat
- S engager pour le sport
- S engager pour plus de solidarité
- Agir pour la culture
- S engager pour sa ville.

Glossaire Directions Opérationnelles

DAC – Direction des Affaires Culturelles

DAE – Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

DASCO – Direction des Affaires Scolaires

DDCT – Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

DEVE – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

DFPE – Direction des Familles et de la Petite Enfance

DGJOP – Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques

DGOM – Délégation Générale à l'Outre-Mer

DGRI – Délégation Générale aux Relations Internationales

DILT – Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

DJS – Direction de la Jeunesse et des Sports

DLH – Direction du Logement et de l'Habitat

DPE – Direction de la Propreté et de l'Eau

DPMP – Direction de la Police Municipale et de la Prévention

DRH – Direction des Ressources Humaines

DSOL – Direction des Solidarités

DSP – Direction de la Santé Publique

DTEC – Direction de la Transition Écologique et du Climat

DU – Direction de l'Urbanisme

DVD – Direction de la Voirie et des Déplacements

SG – Secrétariat Général